

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 31 mars 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2022, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

<u>Étaient présents</u>: MMmes Natacha GRISONI - Régine FARLIN - Karine BOUVET – Virginie BOCCA – Mélanie GALVEZ – Véronique LEFUR - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Christian DENANS - André BERTERO.

Etaient Absents excusés:

> M. Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Mme Véronique LEFUR

Etaient Absents non excusés :

M. Jean de PALEVILLE

Madame Natacha GRISONI, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.



- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2022, dont copie a été adressée à chaque conseiller; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil, sans observations.
- 2) Approbation du Compte de Gestion (Budget Principal 61600 M14) pour l'exercice 2021 :

Toutes les recettes et les dépenses effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 étant justifiées au regard de l'exécution du budget de l'exercice au niveau des différentes sections budgétaires, il est constaté que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 est certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention le compte de gestion pour l'exercice 2021.

3) Vote du Compte Administratif (Budget Principal 61600 – M14) pour l'exercice 2021 : Sous la présidence du premier adjoint au maire, une présentation générale du compte administratif 2021 est faite aux membres du Conseil Municipal qui prennent connaissance du résultat d'exploitation définitif de l'exercice et du report des excédents financiers, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	868 083,98 €	751 862,00 €
Section d'investissement	606 788,60 €	422 119,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention le compte administratif dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

4) Vote de l'affectation des résultats excédentaires constatés en sections Fonctionnement et Investissement du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution-liquidation (par arrêté préfectoral du 9 décembre 2021) du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la TOULOUBRE (SIAT), dont la commune était membre, les résultats de cet EPCI - transférés aux anciens membres selon la clef de répartition mentionnée par l'arrêté précité - sont à répercuter sur les résultats de l'exercice 2021 de la commune.

En outre, il convient de préciser que le budget communal 2022, au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2021, tiendra également compte de ces éléments cumulés, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat hors SIAT	Résultat du SIAT	Résultat final
Fonctionnement	868 083,98 €	751 862,00 €	116 221,98 €	4 366,38 €	120 588,36 €
Investissement	606 788,60 €	422 119,47 €	184 669,13 €	11 356,75 €	196 025,88 €

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, à 13 voix pour et 1 abstention,

- Adopte l'affectation du résultat de 120 588,36 € au chapitre 002 de la section Recettes de Fonctionnement, article 002 : Excédent antérieur reporté ;
- ➤ Adopte l'affectation du résultat de **196 025,88** € au chapitre 001 de la section Recettes d'Investissement, article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté.

Les éléments chiffrés précités sont repris dans la préparation du budget primitif 2022.

5) Vote du Budget Primitif (Budget Principal 61600 – M14) pour l'exercice 2022 :

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2022 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention le budget primitif pour l'exercice 2022 dont les sommes suivantes sont arrêtées :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	821 000 €	821 000 €
Section d'investissement	637 000 €	637 000 €

6) Désignation des élus en charge de la tenue des bureaux de vote en vue du double scrutin des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil les tableaux listant les élus inscrits sur les différentes permanences.

7) Désignation au sein du conseil municipal des membres et du Vice-Président de « l'Atelier citoyen »

Monsieur le Maire étant Président de cet Atelier, il est procédé à la désignation du Vice-Président et des membres comme suit :

Vice-président : Alain BROUSSE

Membres: Natacha GRISONI, Thierry MOPIN, Christian DENANS, Stephan LUCIBELLO.

8) Questions diverses:

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il lui a été remis une lettre signée par plusieurs membres du conseil municipal en date du 21 mars 2022, lui demandant de retirer la délibération portant sur la vente de la parcelle communale C90 en faveur de Monsieur S. ELLENA. L'ensemble du Conseil Municipal en a pris acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance Natacha GRISONI Le Maire André BERTERO

3